

**Zeitschrift:** Schweizerische Bauzeitung  
**Herausgeber:** Verlags-AG der akademischen technischen Vereine  
**Band:** 79/80 (1922)  
**Heft:** 19

**Nachruf:** Autran, George

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

il rappelle aussi le „Stüssi“ de Zurich, ainsi que les fontaines à guerriers du Landeron, de Neuveville, de Berne, de Schaffhouse et de différentes villes de la Suisse alémanique. La figure est portée par un pilier octogonal posé sur un bassin de forme élégante, orné de panneaux avec inscriptions; le bassin montre la date de 1763, le pilier semble être de la même époque, car il porte sur une de ses faces un petit écu aux armes de la ville avec encadrement de style Louis XV.

La figure Renaissance s'accomode parfaitement de cette combinaison de styles divers mais raccordés avec goût. Cette remarque peut du reste s'appliquer à une quantité de fontaines anciennes, où les bassins du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle qui ont dû être remplacés, montrent des combinaisons remarquables de colonnes et statues Renaissance avec des conques de style Louis XV, au plan mouvementé avec décrochements, aux profils décorés de moulures ornementées, souvent montées sur des boules. Le bassin de la fontaine Renaissance est généralement polygonal, formé de plaques de pierre droites, cercées de fer avec clefs; ces plaques sont parfois décorées d'inscriptions, de panneaux avec armoiries et dates. Berne et particulièrement Soleure possèdent des spécimens remarquables de combinaisons des deux styles. Le bassin de Maître Jacques ne trahit que par la ligne sinuuse de son plan son origine du XVIII<sup>e</sup> siècle, ses parois droites rappellent la construction des bassins de fontaines de l'époque de la Renaissance. Dans la fontaine de Maître Jacques, l'importance des fers forgés: consoles des goulots fixés sur les pans du pilier et supports des baquets, impriment à ce petit monument un caractère particulier.

La partie du canton de Vaud située au dessus de Nyon, entre le lac et le Jura présente, outre des beautés naturelles incomparables, des curiosités artistiques importantes et des localités d'un grand charme; ces villages possèdent entre autres des fontaines d'un style peu fréquent en Suisse, celui du premier Empire, et affirment le goût de cette époque pour les réminiscences de l'antiquité classique; on ne remarque plus dans ces œuvres l'influence directe de l'art bernois. Nous rencontrons des types de ce genre-là à Gingins (figure 4) où un pilier carré se dresse au milieu d'un grand bassin de forme oblongue à pans coupés en quart de cercle. Le pilier est couronné d'un vase ventru décoré de guirlandes. L'effet dominant de cette fontaine est obtenu par des fers forgés fixant les goulots; ce sont des consoles en forme de grecques monumentales; les supports des baquets et des chenaux destinés à conduire l'eau au delà du bassin contribuent à donner au monument son caractère spécial.

Près de Gingins, à Trélex et à Genolier se trouvent également des fontaines intéressantes; celle de ce dernier village (figure 5) porte l'empreinte très accentuée du style Empire: Au milieu d'un grand bassin aux angles coupés en quart de cercle, protégés par des bornes, se dresse une colonne cannelée égyptisante, couronnée d'une urne en forme de pavot d'un profil très pur, le tout d'une grande élégance; les accessoires en fer forgé rappellent ceux de la fontaine de Gingins. Cette réminiscence de

colonne égyptienne dans le joli village vaudois ne manque pas de saveur.

La fontaine de Trélex du style de celle de Genolier a été maltraitée par l'abri qui lui a été accordé plus tard, une sorte de toit en appentis, agréable aux lessiveuses

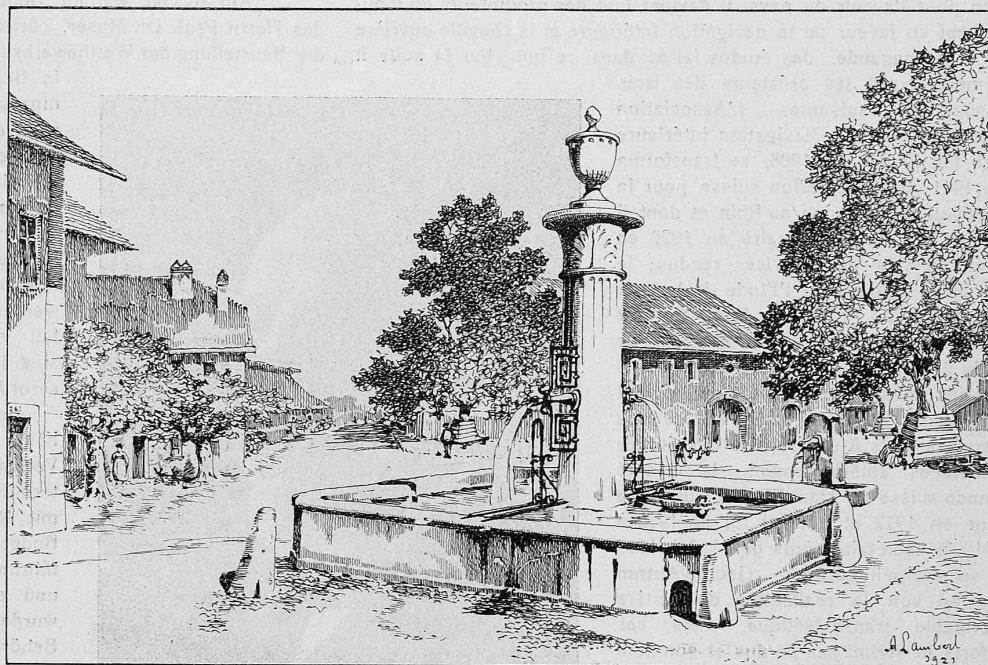


Fig. 5. Fontaine dans le village de Genolier, au-dessus de Nyon.

mais désastreuse pour l'aspect de la fontaine dont le vase de couronnement a été sacrifié; il y a là un manque de respect pour les ouvrages anciens que j'ai malheureusement constaté maintes fois chez les artisans et les administrations modernes.

Non loin de là, dans la cour de l'ancienne abbaye de Bonmont se trouve une fontaine d'un aspect singulier et s'accordant très bien avec les restes de constructions romanes de l'église (figure 6). Cette fontaine se compose d'une chèvre et d'un bassin semi-circulaire, la première consiste en une lourde colonne d'ordre toscan portant le goulot, le second en forme de conque est décoré d'oves énormes.

Nous trouverions encore des fontaines intéressantes à Vevey et dans d'autres localités, mais les quelques exemples cités me paraissent être les plus caractéristiques.

A. Lambert.

#### † George Autran.

La Suisse, et Genève plus particulièrement, vient de faire une grande perte en la personne de George Autran, ingénieur, décédé le 23 septembre 1922.

George Autran, né à Genève le 19 juin 1857, fit ses études dans cette ville, puis à l'Ecole Polytechnique Fédérale, dont il obtint le diplôme d'ingénieur civil en 1880 et où il remplit ensuite les fonctions d'assistant du professeur Culmann.

Il collabore à diverses reprises au nivelllement de précision de la Suisse, est ingénieur deux ans durant de la maison de construction de ponts métalliques Ch. Schmiedt à Genève et s'occupe d'autres travaux et études de génie civil tels que des projets de canalisation pour la Société des Eaux de Thoiry (Ain), des travaux de routes pour le canton de Genève, la construction du pont de Sous-Terre à Genève, des études pour le chemin de fer du Salève. A la suite de ces dernières études il devient directeur de la Société Anonyme du Chemin de fer du Salève, situation qu'il abandonne pour occuper la place d'ingénieur du Service des Eaux de la Ville de Genève, puis celle d'ingénieur de l'Exposition Nationale suisse qui eut lieu en cette ville en 1896. Cette période d'activité

officielle passée, il dirige des travaux divers à Genève et dans le reste de la Suisse; il faut citer parmi eux la reconstruction du pont du Mont-Blanc, dont il est l'entrepreneur général.

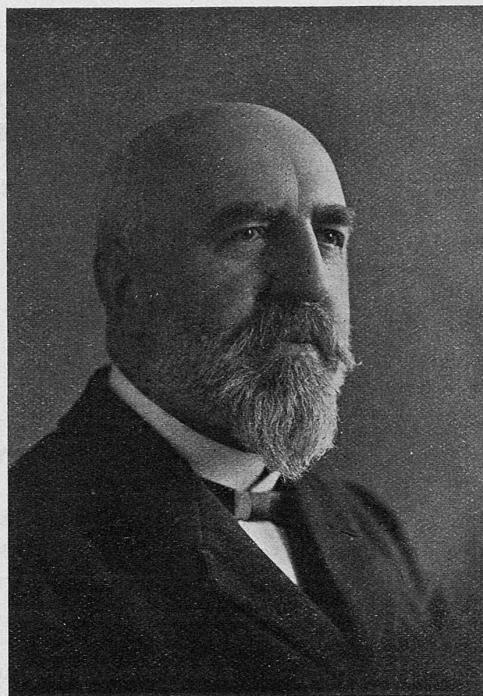
Vers 1907 se passe un événement qui décide de toute l'orientation ultérieure de George Autran: son attention se porte sur la navigation intérieure en Suisse et sur l'importance de cette question pour l'avenir du pays. Il devient l'un des promoteurs du mouvement en faveur de la navigation intérieure et la cheville ouvrière de la propagande, des études faites dans ce but. Par la suite il compte parmi les créateurs des trois associations suivantes: L'Association romande pour la Navigation intérieure qui fut fondée en 1908, se transforma en 1911 en Association suisse pour la Navigation du Rhône au Rhin et dont il devint président honoraire en 1920 en remerciement des services rendus; le Syndicat suisse pour l'Etude de la Voie navigable du Rhône au Rhin, qui fut créé en 1909, dont il fut directeur de 1909 à 1915 et aux destinées duquel il présida ensuite jusqu'à sa mort, ce qui lui permit de s'intéresser encore ces derniers mois à une reprise des études effectuées antérieurement: le Comité franco-suisse du Haut-Rhône, qui vit le jour en 1912 et dont il fut de 1912 à 1919 le secrétaire, puis de 1919 à 1922 le secrétaire honoraire. — George Autran n'a pu voir la réalisation de l'artère navigable transhelvétique, mais ses efforts ne seront pas perdus et son nom restera attaché à l'œuvre à laquelle il a consacré toute la fin de sa vie.

Technicien distingué, fort écouté, notre collègue s'est rendu compte dès le début de sa carrière que les techniciens doivent se grouper pour avoir une influence correspondant à leur rôle dans la vie moderne et qu'il doit exister entre eux, non seulement des rapports d'affaires, mais encore de cordiales relations personnelles. Aussi le voyons-nous en 1881, une année après sa sortie de l'Ecole Polytechnique, devenir membre de la Section genevoise de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes, qu'il présidera en 1918, et figurer le 13 février 1888 parmi les fondateurs du Groupe genevois de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique fédérale avec MM. Imer-Schneider, Piccard, Francis Reverdin. Dans la mesure où ses occupations, sa santé le lui permettent, il assiste régulièrement aux séances et y fait part de ses travaux, ainsi que des expériences auxquelles ils donnent lieu. Ses collègues plus jeunes ont de la sorte maintes occasions d'apprécier la bienveillance dont il fait preuve à leur égard et les bons conseils qu'il leur donne volontiers.

Issu d'une famille d'origine française qui vint s'établir à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle, il aime ardemment la Suisse et sa ville natale; malgré son calme inné, sa pondération, il est parfois saisi d'une sainte indignation lors de telle manifestation ou de tel événement. C'est son patriotisme qui le décide, malgré son peu de goût pour la politique, à accepter le mandat de conseiller municipal de la Ville de Genève de 1898 à 1902 et celui de membre du Grand Conseil de 1916 à 1919.

George Autran fut atteint d'une grave maladie à la fin de l'année 1918 et dut subitement restreindre son activité; il put cependant la reprendre peu à peu, dans de certaines limites, au fur et à mesure que sa santé s'améliorait. Il semblait même que les progrès du mal, qu'il supportait patiemment et courageusement, étaient enravés, lorsque son état s'aggravait tout à coup. C'était la fin d'une carrière bien remplie.

La droiture, la bonté, la modestie, le désintéressement et, conséquence naturelle, un haut idéal professionnel, étaient les traits saillants du caractère de George Autran. Notre cher collègue laisse derrière lui des regrets unanimes et un exemple dont les ingénieurs de notre pays voudront s'inspirer.



GEORGE AUTRAN

INGENIEUR

19 juin 1857

23 sept. 1922

## Konkurrenzen.

Neubau eines städt. Gymnasiums in Bern (Band LXXIX, Seite 283; Band LXXX, Seite 173). Wir lesen im „Bund“ vom 25. Oktober folgende Einsendung, die wir als von allgemeinem Interesse unsfern Lesern zur Kenntnis bringen:

„Am 20. Okt. war im „Bund“ zu lesen, dass infolge Krankheit des Herrn Prof. Dr. Moser, Zürich, der Zusammentritt der Jury für die Beurteilung der Wettbewerbsentwürfe für ein neues Gymnasium

in Bern um weitere 3 bis 4 Wochen hinausgeschoben sei. Diese Entschließung der zuständigen Behörde ruft bei der beteiligten Architektenchaft einem lebhaften Kopfschütteln, und man fragt sich mit Recht, warum die im Programm genannten Jury-Ersatzmänner von anerkannten Könnern durch eine derartige Missachtung vor den Kopf gestossen werden sollen. Für den Verhinderungsfall eines ordentlichen Jurymitgliedes sind ja gerade von vornherein die ausserordentlichen Mitglieder vorgesehen.

Aber nicht dies allein fordert zur Kritik heraus. Als die Architekten eine Verlängerung des kurzen Ablieferungszeitraums verlangten, wurde ihnen gesagt, mit Rücksicht auf die Einstellung im Budget und die Vorbereitung der Ausführung sei eine solche nicht zulässig und erst nach langem Hin und Her wurde ein Monat zugelassen. Dieselbe Behörde, die es noch vor einem Vierteljahr so eilig hatte, schiebt heute völlig grundlos die Entscheidung auf Wochen hinaus. Ganz abgesehen von der Inkongruenz bedeutet diese Hinausschiebung eine Verkenntung der primitivsten Pflichten der einen Wettbewerb ausschreibenden Amtstelle. Es bietet sich hier einmal Gelegenheit, deutlich und unmissverständlich festzulegen, dass nicht die

ausschreibende Stelle, sondern die Architektenchaft der gebende Teil ist, denn die Preissumme, wenn sie auch nach den Normen richtig bemessen ist, kann niemals nur annähernd der aufgewandten Arbeit entsprechen. Und in diesen Wettbewerbsarbeiten steckt sehr viel ernste Arbeit, die leider nur derjenige richtig beurteilen kann, der selbst schon mitgemacht hat.

Diese ernste Arbeit hat ein, wenn auch nicht programmatisch niedergelegtes, so doch moralisches Recht auf Anerkennung, die sich darin äussern soll, dass eine geordnete, einwandfreie, unparteiische Beurteilung und Erledigung stattfindet. Dazu gehört mit in erster Linie ein Zusammentritt der Jury in angemessener Zeit und nicht, wie hier, erst nach Monaten.“

Hierauf entgegnet ein Architekt im „Bund“ vom 26. Oktober:

„In Nr. 455 des „Bund“ wendet sich ein Architekt gegen die Urteilsverschiebung und erweckt den Eindruck, im Namen aller Architekten zu reden. Wenn seine allgemeinen Ausführungen auch durchaus richtig sind, treffen die Schlussfolgerungen hier nicht zu. Wir haben das lebhafteste Interesse, unsere Arbeiten durch Fachleute beurteilt zu sehen, die an der Entwicklung der Fragen bereits fördernd teilgenommen haben, die Aufgabe deshalb eingehend kennen und nicht durch solche, die erst im letzten Moment mit dem Thema sich vertraut zu machen hätten. Wir begrüssen daher die bekanntgegebene Urteilsverschiebung und erblicken just darin die verlangte Sicherheit, dass eine geordnete, einwandfreie, unparteiische Beurteilung und Erledigung stattfindet.“ —

Orientierend sei daran erinnert, dass dieser Wettbewerb Ende Mai d. J. mit Einreichungszeitpunkt vom 31. August ausgeschrieben, und dass der Termin auf Wunsch der Bewerber nachträglich auf den 30. September erstreckt worden ist. Die Architekten im siebenköpfigen Preisgericht sind laut Programm: Prof. Dr. Karl Moser, Otto Pfister und Martin Risch, sowie der bernische Bauinspektor H. Christen; Ersatzmänner sind die Architekten Stadtbaumeister M. Müller in St. Gallen und K. Burckhardt in Basel.